

REMBOURSEMENTS DES NOTES DE FRAIS

C.N.K.D.R.

EXERCICE 2015

SOMMAIRE :

- A. Formulaire de note de frais
- B. Composition des groupes (par fonction)
- C. Principes et bases de remboursement
- D. Liste des évènements soumis à remboursement
- E. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation

A. Formulaire de note de frais :

Le formulaire de note de frais est disponible sur le site fédéral :

[http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Gestion/notes de frais 2015](http://www.ffjudo.com/ffj/La-federation/Gestion/notes%20de%20frais%202015)

Note de frais en ligne : [Cliquer ici](#)

Un guide d'utilisation est disponible sur le site fédéral (fichier PDF à télécharger)

Tous les justificatifs originaux (pas de copies) doivent être adressés par courrier au service « comptabilité / note de frais » en indiquant soit sur ou dans l'enveloppe, le numéro de pièce de la note de frais.

Si le numéro n'est pas indiqué, celle-ci ne sera pas traiter.

B. Composition des groupes (par fonction)

Il existe 16 fonctions réparties en 3 groupes :

Fonction :	Groupe
- Exécutif	1
- Comité Directeur	
<hr/>	
- Représentant de CRK	2
- Arbitre	
- Arbitre de table	
- Juré	
- DTN	
- Médecin	
- Président de club	
- Encadrement technique	
- Membre de commission	
- Médecin	
- Intervenant	
- Kinésithérapeute	
- DTR	
<hr/>	
- Athlète	3
- Stagiaires	

C. Principe et base de remboursement

A- VOITURE :

- Privilégier le covoiturage

- Remboursement par tranche kilométrique **aller/retour** (kilométrage le plus court)
- **Indiquer les noms des passagers sur la note de frais**

TARIF 2015						
FFJDA	Nombre de personnes	GROUPE	De 0 à 400 Kms	De 401 à 800 Kms	De 801 à 1200 Kms	A partir de 1201 Kms
FFJDA	1 PERS	1	0,43	0,41	0,39	0,37
	2 PERS	1	0,58	0,56	0,54	0,52
	3 PERS	1	0,68	0,66	0,64	0,62
	4 ET + PERS	1	0,78	0,76	0,74	0,72
 						
FFJDA	1 PERS	2	0,23	0,20	0,17	0,15
	2 PERS	2	0,38	0,35	0,32	0,30
	3 PERS	2	0,48	0,45	0,42	0,40
	4 ET + PERS	2	0,58	0,55	0,52	0,50
 						
FFJDA	1 PERS	3	0,11	0,10	0,09	0,08
	2 PERS	3	0,14	0,13	0,12	0,11
	3 PERS	3	0,17	0,16	0,15	0,14
	4 ET + PERS	3	0,20	0,19	0,18	0,17

B- TRAIN :

Groupe 1 = SNCF 1^{ère} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

Groupe 2 = SNCF 1^{ère} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

Groupe 3 = SNCF 2^{ème} classe sur présentation de justificatifs originaux (billets)

C- AVION :

Demander l'accord préalable au responsable budgétaire (trésorier du CNKDR).

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux (billets ou facture)

Si billet(s) électronique(s), joindre la carte d'embarquement

D- PEAGES, PARKING, METRO/BUS, TAXI :

- **Péage** : sur présentation de justificatifs originaux (tickets aller et retour) ou facture de télépéage
- **Parking** : sur présentation de justificatifs originaux
- **Métro/Bus** : sur présentation de justificatifs originaux
- **Taxi** : sur présentation de justificatifs originaux (**3 personnes**)

E- REPAS :

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation :

- Paris : 20,00 €

- Province : 18,00 €

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

Invitation hors tarif si accord préalable (indiquer les noms des personnes invitées)

F- HOTEL :

Remboursement maximum selon le lieu de la manifestation (*avec petit déjeuner inclus*) :

- Paris : 50,00 €

- Province : 42,00 €

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

G- AUTRES FRAIS :

Remboursement sur présentation de justificatifs originaux

Motifs qu'il convient d'exposer

Notes de bar et de téléphone non remboursées

Aucune location de véhicule n'est autorisée sauf cas exceptionnel (autorisation du responsable budgétaire obligatoire)

H- STAGE « JEUNES » :

Remboursement d'un forfait pour le déplacement « Jeunes » :

- Forfait : 50,00 €

- Forfait : 80,00 €

RAPPEL : Les tickets de cartes bancaires ne peuvent être considérés comme pièces justificatives

REMBOURSEMENT

Visa obligatoire du responsable budgétaire (imputation budgétaire)

Règlements par virement

ATTENTION :

La note de frais devra être établie dans le nouveau module « carla bella » dans un délai de trois mois suivant l'évènement concerné.

Aucune suite ne sera donnée passé ce délai

A. Liste des évènements soumis à remboursement

Statutaire	Assemblées générales des OTD & autres réunions statutaires Assises & Assemblées générales fédérales Assemblées générales fédérales électives Comités Directeurs Conseils nationaux Conseils nationaux décentralisés Commissions administratives
Sportif	Tournois Paris-Ile de France – Grand Slam Compétitions nationales Compétitions AND Commissions Missions Stages
Ecole Française	Examens Missions Stages
Promotion	Compétitions internationales Actions fédérales Autres manifestations fédérales
FID	Formation Stages

B. Tarifs des indemnités de tenue et de représentation

	Durée	Arbitre	Commissaire sportif	Juge examen technique
Compétitions nationales	1 jour	32,00 €	32,00 €	32,00 €